



Published Date: 2011-12-29 18:16:42
Subject: PRO/FRA> Choléra - Sénégal
Archive Number: 20111229.238492

CHOLÉRA - SÉNÉGAL

Une communication de ProMED-mail
<http://www.promedmail.org>
ProMED-mail est un programme de la
Société Internationale pour les Maladies Infectieuses
<http://www.isid.org>

[1]
Date: mer. 28 dec. 2011
Sources: rewmi.com [édité]
http://www.rewmi.com/APPARITION-DU-VIBRON-CHOLERIUE-AU-SENEGAL-Les-autorites-sanitaires-optent-pour-la-loi-du-silence_a54254.html
Sudonline.sn [édité]
http://www.sudonline.sn/les-autorites-sanitaires-optent-pour-la-loi-du-silence_a_6103.html

Apparition du _vibron cholériue_ au Sénégal. Les
autorités sanitaires optent pour la loi du
silence.

L'épidémie de choléra qui était en recrudescence
dans la sous-région notamment dans les pays
frontaliers du Sénégal en dépit de toutes les
dispositions préventives, a finalement pu
franchir les frontières sénégalaises sans que
l'opinion ne soit informée. Ainsi 10 cas ont été
recensés dans ce courant du mois de décembre à
Bakel, dans la région de Tambacounda. C'est le
ministre de la Santé, de la Prévention et de
l'hygiène publique qui l'a révélé avant-hier.
Mais il a dit que la situation est pour le moment
maîtrisée. Il a donné l'assurance à Mbour devant
les participants à la rencontre sur le Programme
National de Développement Sanitaire (PNDS), qui a
clôturé hier ses travaux.

10 cas de choléra ont été enregistrés au Sénégal
durant ce mois de décembre. En effet depuis la
date du 13 décembre dernier quand le virus a été
détecté chez un Sénégalais qui a séjourné dans un
pays frontalier avec le Sénégal, les autorités
sanitaires ont mis les bouchées doubles pour
circonscrire le mal à partir de là où il s'était
déclaré. Au bout du compte les malades qui
étaient suivis dans les structures sanitaires de
Tambacounda sont guéris et sont rentrés chez eux.
C'est du moins l'information qui a été servie par
le ministre de la Santé aux participants à la
rencontre sur le Programme National de
Développement Sanitaire (PNDS). Mais selon des

sources syndicales, il y a lieu toute de même de reprocher au Ministère de la Santé et de la Prévention de n'avoir pas communiqué largement à temps sur la question. On ne retrouve l'information ni dans les communiqués du Conseil des ministres du 15 et du 21 décembre, ni même sur le site du Ministère de la Santé. C'est comme si les autorités sanitaires avaient opté pour la loi du silence, déplorent les sources syndicales. Heureusement, disent-elles, que la situation a été maîtrisée.

Mais de l'avis des mêmes sources, les autorités sanitaires ne doivent pas baisser les bras par rapport à la question. Elles doivent continuer à sensibiliser les citoyens sur les dispositions à prendre surtout à quelques jours de la célébration du Magal de Touba, du Gamou de Tivaouane et de la campagne électorale, des événements au cours desquels des millions de gens auront à se déplacer et à se mobiliser.

Le Secrétaire général de la Convergence Sutsas/Sas d'aller plus loin en soutenant que la riposte doit être organisée en désinfectant tous les véhicules de transports et des trains en provenance des pays frontaliers. Sur cette question, Mballo Dia Thiam invite les autorités sanitaires à aller au-delà des discours afin d'éviter ce qui s'était passé au Magal de Touba en 2005.

Il faut rappeler que récemment des spécialistes de la maladie en Afrique et dans le monde se sont réunis à Dakar pour dévoiler leur nouvelle stratégie visant à intensifier leurs actions contre cette maladie diarrhéique. Ils ont eu à déplorer vivement les cas qui ne sont jamais répertoriés officiellement. En effet sur les 5 millions de cas de choléra recensés par an dans le monde, seuls les 200 000 sont officiellement répertoriés. Ce que les spécialistes ont déploré surtout en Afrique de l'Ouest où le vibrion cholérique menace gravement la santé des populations.

[Par Cheikh Tidiane Mbengue]

--

Communiqué par:
ProMED-FRA
<promed-fra@promedmail.org>

[2]

Date: jeu. 29 dec. 2011

Source: Walfadjri [édité]

http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id_art=77807

Cas de choléra au Sénégal: Fada confirme mais dédramatise

Le choléra n'a pas encore totalement disparu de la liste des maladies de santé publique au Sénégal. Même s'il dédramatise les quelques cas

signalés, Modou Diagne Fada, à la veille d'événements religieux importants, lance un appel à la vigilance.

Le choléra n'a pas encore été totalement bouté hors des frontières. Le ministre de la Santé parle même de sa réapparition. Même si Modou Diagne Fada s'empêche de dédramatiser. Présent, mardi dernier, à Saly dans le cadre d'une rencontre ayant réuni les agents de son ministère, directeurs nationaux de programmes, médecins-chefs de régions, directeurs d'hôpitaux nationaux, partenaires techniques et financiers, syndicalistes, bref tous ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS), le ministre de la Santé n'a pas voulu jouer la politique de l'autruche. "C'est nous-mêmes qui avons porté l'information aux Sénégalais que le choléra était à l'intérieur de 2 pays frontaliers, depuis 6 ou 7 mois pour l'un des pays et depuis presque un an même pour l'autre. On a tout fait pour le contenir en dehors des frontières du Sénégal, par le renforcement en moyens logistiques, en moyens humains, en produits phytosanitaires des districts de Bakel et de Kidira". Des efforts qui n'ont pas permis de juguler la maladie. Vu que, informe le ministre de la Santé, "le 13 décembre dernier, nous avons découvert un cas à Yaféra, un village du district de Bakel, et après il y a 8 autres cas, après, 2 autres cas, tous dans le même village". Sauf que, précise-t-il, "tous les cas ont été traités et les patients ont pu rejoindre leurs domiciles. Il n'y a pas eu de décès, il n'y a pas eu de morts, et les maisons infectées ont été visitées par les agents du Service national d'hygiène". Modou Diagne Fada pense même que, "aujourd'hui, l'épidémie est circonscrite dans ce village très proche du fleuve Sénégal, à quelques encablures d'un pays voisin". Sa satisfaction est d'autant plus grande que, depuis le 18 décembre, "on n'a plus enregistré de cas".

Toutefois, la proximité d'évènements religieux tels que le Magal et le Gamou fait que, selon Modou Diagne Fada, nous devons redoubler de vigilance. Une vigilance ponctuelle qui ne doit pas occulter celle de tous les jours. "Nous demandons aux Sénégalais de prendre des mesures d'hygiène, se laver les mains avant de manger, en sortant des toilettes, éviter de manger des repas trop froids et longtemps exposés à l'air libre, surveiller surtout les enfants et les amener à se laver au savon avant de manger. Je crois que si nous prenons ces mesures, avec toutes les dispositions prises par la Pharmacie nationale d'approvisionnement pour pré-positionner les médicaments au niveau de la région médicale de Tambacounda, au niveau du district sanitaire de Bakel, mais aussi toutes les dispositions prises par le Service National d'Hygiène pour renforcer la surveillance épidémiologique, la surveillance des denrées alimentaires au niveau des loumas et des villages frontaliers, il n'y a pas de raison

que l'épidémie se développe dans le pays", poursuit le ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Prévention.

[Par Pape Mbar Faye]

--

Communiqué par:
ProMED-FRA
<promed-fra@promedmail.org>

[Le gouvernement sénégalais n'aurait pas dû prendre autant de temps avant d'informer la population sur cette épidémie de choléra, surtout en cette période à risque comme la tenue d'événements religieux. On ne peut pas lutter contre une épidémie sans l'implication des populations. Dans des circonstances comme une épidémie de choléra, l'information et la sensibilisation constituent des armes de lutte efficaces pour un changement favorable de comportement.

La carte interactive de HealthMap/ProMED-mail du Sénégal est accessible à:
<http://healthmap.org/r/00-e>. - Mod.BM]

[Voir aussi

Choléra - Angola: (Lunda Nord) : [20111226.238241](#) (11)
Choléra - RD Congo (11): [20111019.233070](#)
Choléra - RD Congo (10): [20111004.231631](#)
Choléra - Mali (06): [20110905.228694](#)
Choléra - Tchad (04): [20110903.228603](#)
Choléra - Tchad (03): [20110901.228533](#)
Choléra - Nigeria (02): (Yobe et Sokoto): [20110830.228415](#)
Choléra - Mali (05): [20110829.228341](#)
Choléra - Mali (04): [20110828.228169](#)
Choléra - Cameroun (11): [20110828.228170](#)
Choléra - Mali (03): [20110828.22816](#)
Choléra - Burundi(02) : [20110827.228040](#)
Choléra - Mali (03): [20110827.228039](#)
Choléra - Rwanda: [20110825.227947](#)
Choléra - RD Congo (09):(Monkoto): [20110824.227846](#)
Choléra - Burundi: [20110823.227742](#)
Choléra - Cameroun (10): (Centre) [20110823.227735](#)
Choléra - Cameroun (09): (Extrême-Nord) [20110817.227263](#)
Choléra - RD Congo (08) [20110820.227494](#)
Choléra - Cameroun (09) [20110817.227263](#)<
Choléra - RD Congo (07) [20110815.227137](#)
Choléra - Mali (02) [20110809.226878](#)
Choléra - Mali [20110728.226313](#)
Choléra - RD Congo (06) [20110804.226645](#)
Choléra - RD Congo (05) [20110728.226314](#)
Choléra - RD Congo (04) [20110714.225640](#)
Choléra - RD Congo (03) [20110714.225638](#)
Choléra - RD Congo (02) [20110629.224791](#)
Choléra - Cameroun (08): (Ouest) [20110623.224454](#)
Choléra - Mozambique (02): (Maputo): [20110617.224004](#)
Choléra - Mozambique (Nampula) [20110123.217513](#)
Choléra - Cameroun (07): [20110527.222395](#)
Choléra - Cameroun (06): [20110430.221594](#)
Choléra - Cameroun (05): (Est) [20110427.221495](#)
Choléra - RD Congo: (Kisangani) [20110410.220792](#)
Choléra - Cameroun (04): (Ouest) [20110404.220567](#)
Choléra - Ghana (03): (Accra) [20110313.219722](#)

Choléra - Cameroun (03): (Ouest) [20110311.219634](#)
Choléra - Cameroun (02): (Sud) [20110224.218800](#)
Choléra - Cameroun: (Ouest) [20110219.218447](#)
Choléra - Nigeria (État du Niger) [20110113.217124](#)
2010

Choléra - RD Congo (03): (est) [20101223.216351](#)
Choléra - Tchad (02): (Bongor) [20101203.215765](#)
Choléra - Cameroun (06): mise à jour [20101106.214884](#)
Choléra - Cameroun (05): mise à jour [20101020.214348](#)
Choléra - Cameroun (04): mise à jour [20100926.213549](#)
Choléra - Nigeria (03): (Yobe) [20100921.213400](#)
Choléra - RD Congo (02): (Sud Kivu) [20100919.213313](#)
Choléra - RD Congo : (Sud Kivu) [20100912.213049](#)
Choléra - Nigeria , Cameroun : mise à jour [20100909.212991](#)
Choléra - Tchad [20100905.212851](#)]

[Vous pouvez trouver d'autres articles sur le
choléra sur ProMED-mail (en anglais) à:
<http://www.promedmail.org>. - Mod.BM]

[Cholera, diarrhea & dysentery update 2011 [20110109.0101](#)
2010

Cholera - Haiti (32): Haiti , Dominican Rep. [20101231.4611](#)
Cholera, diarrhea & dysentery update 2010 (30) [20101231.4608](#)
Cholera, diarrhea & dysentery update 2010 (29) [20101130.4309](#)
Cholera, diarrhea & dysentery update 2010 (28) [20101111.4102](#)
Cholera, diarrhea & dysentery update 2010 (27) [20101109.4060](#)
Cholera - Haiti (13): Port-au-Prince , confirmed [20101109.4059](#)
Cholera - Haiti (10): increased cases [20101103.3986](#)
Disease situation, post-earthquake - Haiti [20100207.0411](#)
Cholera, diarrhea & dysentery update 2010 (01): Europe, Asia [20100205.0387](#)]
.....bm/lmi/sc

©2001,2008 International Society for Infectious Diseases All Rights Reserved.
Read our privacy guidelines. Use of this web site and related services is governed by the Terms of Service.